

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 5 octobre 2015 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents :           Monsieur Denis Santerre, maire  
                                  Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1  
                                  Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2  
                                  Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3  
                                  Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4  
                                  Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5  
                                  Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

---

*1. Ouverture de l'assemblée*

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 05. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

*2. Adoption de l'ordre du jour*

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
  - 6.1. Refinancement par billets de l'emprunt relatif aux travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie complémentaire
  - 6.2. Déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées
7. **Sécurité publique**
  - 7.1. Adoption des rapports annuels relatifs au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie
8. **Transport**
  - 8.1. Travaux de resurfacement de la rue de l'Église – Autorisation de paiement
  - 8.2. Solde disponible de l'aide financière relative aux travaux de resurfacement de la rue de l'Église (PAARRM)
  - 8.3. Utilisation des résidus de pavage de la route 297
  - 8.4. Mario Turcotte – Demande d'aménagement d'un mini-fossé dans le 3<sup>e</sup> rang (lots 295 à 299)
  - 8.5. Aménagement de dos d'âne (ralentisseurs) sur la rue de la Mer
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1. Appel d'offres pour la gestion des matières résiduelles
  - 9.2. Adoption du rapport annuel 2014 sur la gestion de l'eau potable
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
  - 11.1. Approbation du budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
  - 11.2. Renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane
  - 11.3. Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
  - 13.1. Mesures disciplinaires pour un employé municipal
  - 13.2. Ouverture du poste d'opérateur journalier
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

**2015-164      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 5 octobre 2015 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 3. Approbation du procès-verbal

#### 2015-165 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 14 septembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'approuver le procès-verbal du 14 septembre 2015 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### 4. Présentation et adoption des comptes

#### 2015-166 APPROBATION DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de septembre 2015;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 septembre 2015 :

Liste des comptes à payer	37 213.35	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés et chèque #6398)	68 292.22	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #4125 au #4145)	11 885.72	\$
<b>Total des comptes au 30 septembre 2015</b>	<b>117 391.29</b>	<b>\$</b>

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### ***CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS***

*Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.*

\_\_\_\_\_  
*Adam Coulombe, g.m.a.*

### 5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

#### 6.1 Refinancement par billets de l'emprunt relatif aux travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie complémentaire

#### 2015-167 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLETS POUR LE REFINANCEMENT DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE COMPLÉMENTAIRE

Considérant l'appel d'offres public pour un emprunt par billets au montant de 300 700 \$ en vertu du règlement numéro 2003-04;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de la Mitis pour son emprunt par billets en date du 13 octobre 2015 au montant de 300 700\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 2003-04. Ce billet est émis au prix de 100\$ CAN pour chaque 100\$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

<b>Capital</b>	<b>Taux</b>	<b>Échéance</b>
26 900\$	2,74%	13 octobre 2016
27 600\$	2,74%	13 octobre 2017
28 200\$	2,74%	13 octobre 2018
28 900\$	2,74%	13 octobre 2019
189 100\$	2,74%	13 octobre 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

**2015-168      ÉMISSION DE BILLETS À COURTE ÉCHÉANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2003-04**

Considérant que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite emprunter par billet un montant total de 300 700 \$ :

<b>Règlement numéro</b>	<b>Montant</b>
2003-04	300 700 \$

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 300 700\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2003-04 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe;

Que les billets soient datés du 13 octobre 2015;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>Année</b>	<b>Capital</b>
2016	26 900 \$
2017	27 600 \$
2018	28 200 \$
2019	28 900 \$
2020	29 700 \$
2020	159 400 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Baie-des-Sables doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à

compter du 13 octobre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2003-04, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *6.2 Déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées*

La conseillère au siège #4, Madame Véronique Lamarre, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

#### **2015-169      DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE L'ACCÈS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées pour la prochaine saison hivernale en vertu de la résolution #2015-154;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes :

- « Entreprise Daniel Duchaine » au montant de 1 200\$ plus les taxes;
- « Entreprises Gilles Fournier enr. » au montant de 1 224\$ plus les taxes.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu de retenir la soumission de « Entreprise Daniel Duchaine » au montant forfaitaire de 1 200\$ plus les taxes pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et de l'accès à la station d'épuration des eaux usées pour la saison hivernale 2015-2016. Afin de mieux identifier le responsable d'éventuels dommages, une inspection des lieux sera faite avec l'entrepreneur afin de constater l'état actuel des bâtiments et des clôtures. Des photos seront également prises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *7.1 Adoption des rapports annuels relatifs au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie*

#### **2015-170      ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL RELATIF AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIES – 4<sup>E</sup> ANNÉE**

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie est entré en vigueur le 28 juin 2010;

Considérant que l'action #5 du plan de mise en œuvre de ce schéma est de produire et d'adopter un rapport d'activité annuel conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'adopter le rapport d'activité annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies pour la quatrième année telle que produit par le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### **2015-171      ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL RELATIF AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIES – 5<sup>E</sup> ANNÉE**

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de La Matanie est entré en vigueur le 28 juin 2010;

Considérant que l'action #5 du plan de mise en œuvre de ce schéma est de produire et d'adopter un rapport d'activité annuel conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter le rapport d'activité annuel relatif au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendies pour la cinquième année telle que produit par le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *8.1 Travaux de resurfaçage de la rue de l'Église – Autorisation de paiement*

### **2015-172      TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE LA RUE DE L'ÉGLISE – AUTORISATION DE PAIEMENT**

Considérant la résolution #2015-142 relative à la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux sur la rue de l'Église;

Considérant que le plus bas soumissionnaire, « Les Pavages des Monts », a complété l'ensemble des travaux à la satisfaction de la municipalité en date du 24 août 2015;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'autoriser le paiement du contrat à « Les Pavages des Monts » au montant de 69 145,05\$ taxes incluses.

Ces travaux d'investissement seront financés à même le *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *8.2 Solde disponible de l'aide financière relative aux travaux de resurfaçage de la rue de l'Église (PAARRM)*

Le conseil municipal juge la soumission de « Les Pavages des Monts inc. » trop élevée afin de réparer le pavage de la route du Cimetière vis-à-vis le numéro civique 33. Le solde disponible du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* sera utilisé pour financer les travaux de rechargement de la rue des Souvenirs et de la route Lepage.

#### *8.3 Utilisation des résidus de pavage de la route 297*

Des informations sont données sur les travaux de rechargement de la route Lepage avec les résidus de pavage de la route 297. Ces travaux ont débuté la fin de semaine du 3 et 4 octobre 2015. Les travaux devraient se terminer dans les prochains jours. Les coûts supplémentaires engendrés par la réalisation des travaux la fin de semaine seront facturés à « Les Pavages des Monts ».

#### *8.4 Mario Turcotte – Demande d'aménagement d'un mini-fossé dans le 3<sup>e</sup> rang (lots 295 à 299)*

### **2015-173      NETTOYAGE DE FOSSÉ DANS LE 3<sup>E</sup> RANG OUEST**

Considérant la demande formulée à l'initiative de Monsieur Mario Turcotte en date du 14 septembre 2015 pour le reprofilage d'un mini fossé du côté sud du 3<sup>e</sup> Rang Ouest vis-à-vis les lots 295 à 299;

Considérant l'évaluation du coût et de la réalisation des travaux par le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder aux travaux de nettoyage de fossé du côté sud du 3<sup>e</sup> Rang Ouest vis-à-vis les lots

295 à 299. Le coût de ces travaux est estimé à 500\$ et sera assumé à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *8.5 Aménagement de dos d'âne (ralentisseurs) sur la rue de la Mer*

Le conseil évaluera la possibilité d'intégrer cette dépense à l'intérieur même du prochain programme triennal d'immobilisations. D'ici le printemps 2016, les initiateurs du projet devront obtenir l'approbation des résidents du secteur (rue de la Mer) à l'aide d'une pétition signée.

#### *9.1 Appel d'offres pour la gestion des matières résiduelles*

### **2015-174 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE BOUFFARD SANITAIRE INC. POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES ANNÉES 2016 À 2018**

Considérant les résolutions #2015-145 et #2015-159 relatives aux orientations en matière d'appel d'offres pour la gestion des matières résiduelles pour les années 2016 à 2018 inclusivement;

Considérant que nous avons reçu les soumissions conformes suivantes :

#### **Option A (transport dans un rayon de 50 kilomètres)**

- « Bouffard Sanitaire inc. » au montant de 81 766,58\$ plus les taxes;
- « Exploitation Jaffa inc. » au montant de 100 224,00\$ plus les taxes;

#### **Option B (transport dans un rayon de 100 kilomètres)**

- « Bouffard Sanitaire inc. » au montant de 89 676,07\$ plus les taxes;
- « Exploitation Jaffa inc. » au montant de 106 850,52\$ plus les taxes;

Considérant que la municipalité peut résilier en tout temps le présent contrat afin d'accéder à un éventuel regroupement avec la MRC de La Matanie;

Considérant que la municipalité peut substituer, sans frais supplémentaire, un certain nombre de collectes des ordures ménagères et/ou des matières recyclables par des collectes de matière organique putrescible résiduelle;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

- d'accepter la soumission de « Bouffard Sanitaire inc. », option A, pour la collecte et le transport des matières résiduelles au montant de 94 011,13\$ taxes incluses pour les années 2016 à 2018 inclusivement;
- d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat avec « Bouffard Sanitaire inc. » afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### **2015-175 TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES 2016-2018**

Considérant les résolutions #2015-145 et #2015-159 relatives aux orientations en matière d'appel d'offres pour la gestion des matières résiduelles pour les années 2016 à 2018 inclusivement;

Considérant qu'un devis de soumission concernant le traitement de nos matières recyclables a été préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe;

Considérant que « Bouffard Sanitaire inc. » et « Gaudreau Environnement » ont été invités à présenter une soumission pour le traitement des matières recyclables pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018;

Considérant que nous avons reçu qu'une seule soumission, soit la suivante :

- « Bouffard Sanitaire inc. » au montant de 24 483,20\$ plus les taxes;

Considérant que « Gaudreau Environnement » nous informe par courriel en date du 28 septembre qu'il ne pourra pas répondre à notre demande de soumission parce qu'il n'est pas en mesure d'introduire notre tonnage dans son calendrier de production, ce dernier ayant déjà atteint sa pleine capacité de production;

Considérant que la quantité annuelle des matières recyclables acheminées au centre de tri est estimée à 80 tonnes métriques;

Considérant que le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, ont négocié à la baisse le prix soumis par « Bouffard Sanitaire inc. »;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'accepter la soumission de « Bouffard Sanitaire inc. » en date du 2 octobre 2015 pour le traitement des matières recyclables pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018 au montant de 20 000\$ plus les taxes. Le prix soumis se détaille comme suit :

Année	Prix initial	Prix négocié
2016	8 000,00\$	6 535,09\$
2017	8 160,00\$	6 665,80\$
2018	8 323,20\$	6 799,11\$
<b>Total</b>	<b>24 483,20\$</b>	<b>20 000,00\$</b>

\* Ces montants exclus les taxes.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 9.2 Adoption du rapport annuel 2014 sur la gestion de l'eau potable

Le rapport annuel 2014 sur la gestion de l'eau potable doit être approuvé par le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)* avant son adoption par le conseil municipal. Nous sommes toujours en attente du MAMOT sur ce sujet.

#### 11.1 Approbation du budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables

#### **2015-176      APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé le budget de l'année financière 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'accepter le budget révisé 2015 en date du 18 septembre 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 6 352 \$ au lieu d'un montant initial de 5 378 \$. Cette révision budgétaire tient compte de travaux capitalisables (ajout d'espaces de stationnement au montant de 4 800\$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### 11.2 Renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane

Le maire donne de l'information sur les négociations en cours portant sur le renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane. Une rencontre est prévue cette semaine à la MRC sur ce dossier.

### *11.3 Personnel pour l'entretien du centre communautaire et de la patinoire municipale*

Le conseiller au siège #2, Monsieur Dany Fortin, divulgue la nature générale de son intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstient de participer à celles-ci et de voter conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

#### **2015-177 PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA SAISON HIVERNALE 2015-2016**

Considérant qu'il a lieu de combler le poste de préposé à l'entretien de la patinoire municipale pour la prochaine saison hivernale, lequel est laissé vacant par Monsieur Dorino Ouellet;

Considérant le désir de Madame Chantal Ouellet de poursuivre l'entretien et la surveillance du centre communautaire pour la prochaine saison hivernale;

Considérant que cette dernière est également intéressée par le poste de préposé à l'entretien de la patinoire municipale;

Considérant la satisfaction du conseil municipal à l'égard du travail accompli par cette dernière les années passées;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu retenir les services de Madame Chantal Ouellet pour l'entretien et la surveillance du centre communautaire et de la patinoire municipale pour la saison hivernale 2015-2016. Elle sera rémunérée selon l'échelle salariale en vigueur (classe 9, échelon 8) et sur une base de 40 heures par semaine pour l'accomplissement des tâches suivantes :

- Voir au chauffage des lieux (chauffage au bois);
- Faire l'entretien ménager complet de l'intérieur du centre communautaire (2 étages);
- Déneiger la galerie, la rampe d'accès et les marches;
- Sortir les vidanges et préparer les bacs pour la collecte des ordures et de la récupération;
- Voir à la sécurité des lieux et au bien-être des usagers;
- Assurer la surveillance des lieux et le respect des équipements;
- Opérer la cantine (à ses frais et bénéfices);
- Collaborer à l'organisation d'activités;
- Faire la glace et l'entretenir pour qu'elle soit prête pour les heures d'ouverture du centre communautaire;
- Déneiger la patinoire et les abris des joueurs (les gradins au besoin);
- Faire les lignes de surface de jeux (au besoin seulement);
- Installer les buts (faire les trous);
- Déneiger l'accès à la patinoire et à l'édifice;
- Opérer un tracteur avec son équipement;
- Effectuer toute autre tâche connexe;
- Respecter les heures d'ouverture du centre communautaire selon l'horaire établi par le conseil municipal.

La durée de l'emploi est de 15 semaines soit du 29 novembre 2015 au 12 mars 2016 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *12. Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

#### **2015-178 AUTORISER LE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire niveler les chemins municipaux (nivelage de surface) par « Les Entreprises Yvon d'Astous et fils inc. » au tarif horaire de 98\$. Le nombre d'heures requis pour ces travaux automnaux est estimé à 15 heures.



Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

### *13. Divers*

#### *13.1 Mesures disciplinaires pour un employé municipal*

#### **2015-179     MESURES DISCIPLINAIRES ET SANCTIONS POUR UN EMPLOYÉ MUNICIPAL**

Considérant que Monsieur Émilien Ouellet a conduit des véhicules dans le cadre de son emploi à titre d'opérateur journalier au sein de la municipalité alors que son permis de conduire est invalide depuis le 20 juin 2015;

Considérant que ce dernier n'a jamais avisé son supérieur ou son employeur de cette information;

Considérant que ce dernier n'est plus en mesure de répondre aux exigences du poste d'opérateur journalier en ne possédant plus un permis de conduire valide;

Considérant que Monsieur Émilien Ouellet a été rencontré le 22 juin dernier afin de lui exposer les points à améliorer en lien avec son rendement, son comportement et la qualité d'exécution de ses tâches;

Considérant que des mesures ont été proposées afin de solutionner la situation;

Considérant que, suite à cette rencontre, Monsieur Émilien Ouellet s'était engagé par écrit à faire les efforts nécessaires et améliorer son comportement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'instaurer les mesures et sanctions disciplinaires suivantes à Monsieur Émilien Ouellet :

- Son statut permanent à temps plein change pour un statut saisonnier à temps partiel (sur appel seulement);
- Sa rémunération est ajustée à la baisse et passe de la classe 4 à la classe 6, tout en conservant l'échelon 6 de l'échelle salariale en vigueur (taux horaire passant de 16,74\$ à 14,65\$).

Le service-conseil en ressources humaines de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) sera consulté dans ce dossier. Le conseil municipal prendra de nouvelles mesures qui s'imposent suite à cette consultation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

#### *13.2 Ouverture du poste d'opérateur journalier*

#### **2015-180     OUVERTURE DU POSTE D'OPÉRATEUR JOURNALIER**

Considérant qu'il a lieu de combler le poste d'opérateur journalier afin de répondre au besoin de personnel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'ouvrir le poste d'opérateur journalier selon les conditions suivantes :

- L'offre d'emploi est rédigée selon la combinaison des descriptions de tâches de l'opérateur et du journalier établie par la politique salariale de la municipalité et se résume comme suit ;
  - Opère les camions de déneigement et le souffleur à neige;
  - Opère la chargeuse rétrocaveuse principalement lors du chargement d'abrasif;
  - Aide au garage municipal lors des travaux d'entretien et de réparation de la machinerie;
  - Participe aux réparations et à l'entretien général des chemins municipaux;
  - Effectue l'entretien des terrains, des parcs et des équipements de plein air de la municipalité;

- Aide à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout;
  - Participe, au besoin, aux travaux d'entretien général des bâtiments municipaux;
  - Effectue toute autre tâche connexe.
- Le poste est à temps plein et permanent (40 heures par semaine);
  - Le taux horaire est établi selon l'échelle salariale en vigueur (classe 4, salaire variant de 14,48\$ à 18,10\$);
  - Le poste sera ouvert aux candidatures par la diffusion d'un publipostage distribué sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables;
  - L'offre d'emploi sera également inscrite sur le site Internet d'Emploi Québec et de la municipalité;
  - La réception des offres de service et des curriculum vitae se fera jusqu'au 23 octobre 2015.

L'offre d'emploi telle que préparée et remis aux membres du conseil par le directeur général et secrétaire-trésorier est acceptée.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à rencontrer les candidats au besoin et à formuler une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Les points suivants ont été soulevés par les élus :

- Aménagement de bancs publics sur la rue de la Mer;
- Bâtiment commercial au 102, route 132 à Baie-des-Sables;
- Installation de stores à rouleau pour le centre communautaire;
- Décès de la mère de notre député provincial, Monsieur Pascal Bérubé.

#### *14. Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Cases de stationnement supplémentaires pour l'Office municipal d'habitation;
- Réparation des fissures sur le béton de la patinoire municipale;
- Moyens pour réduire la vitesse des véhicules sur la rue de la Mer;
- Aménagement de bancs publics sur la rue de la Mer;
- Camionneur qui nettoie sa remorque de résidus de bois sur le bord de la chaussée;
- Aménagement de dos d'âne (ralentisseurs) sur la rue de la Mer;
- Mesures et sanctions disciplinaires à un employé municipal;
- Renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane;
- Épandage d'abat poussière dans le 3<sup>e</sup> Rang;
- Invitation au brunch du 11 octobre 2015 au centre communautaire.

#### *15. Levée de l'assemblée*

### **2015-181      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la séance à 21h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

---

Denis Santerre  
Maire

---

Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

---

*Denis Santerre*  
*Maire*